

FLASH **Snia-IPR**

Bulletin des Inspecteurs d'Académie - Inspecteurs pédagogiques régionaux

NEGOCIATIONS, C'EST PARTI

En juillet, n'oubliez pas de suivre les étapes... de la négociation sur le site [snia-ipr.org](http://www.snia-ipr.org)

LE SNIA-IPR, UN SYNDICAT QUI AGIT.

<http://www.Snia-ipr.org>

Abonnement : 7,5 euros. Le numéro : 3 euros.

Imprimé chez bbv imprimerie, 2 rue de l'aqueduc 45000 Orléans Commission paritaire N° 0111 S 05659

Le Bureau National du Snia-*ipr*

(suite aux élections du 15 janvier 2006)

Président : Michel MAGINOT	presidentsnia-ipr@snia-ipr.org
Vice-présidents : Alain MERLET	alain.merlet@ac-creteil.fr
Pierre VINARD	pierre.vinard@wanadoo.fr
Secrétaire générale : Danielle KUNEMANN	danielle.kunemann@ac-creteil.fr
Trésorier : Jean-François LE BORGNE	jean.francois.leborgne@wanadoo.fr
Trésorier adjoint : Bernard LEROUX	bernard.leroux@ac-nantes.fr
Membres du bureau, chargés de missions :	
Pascale HERTU	pascale.hertu@easynet.com
Michel GOUY	michel.gouy@ac-lille.fr
Roger KEIME	roger.keime@ac-rennes.fr

Vos élus à la CAPN (élections de déc 2005)

Titulaires :	Michel MAGINOT, Danielle KUNEMANN, Jean-François LE BORGNE
Suppléants :	Alain MERLET, Myriam SAFATLY, Roger KEIME

RUE BRIQUE ultrasonique

»bzzz« , »BZZZ« ... Vous n'avez rien entendu ? Pas de moustique ? Sûr ? Aucun son ne vous a chatouillé le tympan ? Fort bien, vous avez au moins 25 ans et un jour, moment précis où les oreilles ont des murs. Vous êtes mûrs, vous faites de l'hypoacousie, de la presbyacousie, vous entendez de moins en moins en attendant que les à-coups freinent, comme Beethoven qui avait de la veine dans son Malher de tout entendre de l'intérieur.

Sans avoir à souffrir du moindre *mosquito*, nous pouvons donc nous réunir dans les entrées d'immeubles, les salles des pas perdus, les halls de rectorats, les antichambres ministérielles, pour y faire du »buzz«, sans craindre d'abuzzer, et trompeter nos griefs, sur tous les tons de l'échelle chromatique, dans les trompes d'Eustache de nos échelons hiérarchiques.

Nous n'irons pas jusqu'à faire l'âne pour avoir du son en réponse à nos questions. Non, nous voudrions jus' qu'on nous dise quoi, quoi. Autre chose que, par exemple :

- M. le ministre, vous nous entendez bien ?
- Quoi ? Vous pouvez répéter la question ?

ce qui, dans une subtile approche hypothético-déductive, nous induit à penser que l'oreille ministérielle a plus de 25 ans et un jour...

L'heureux traité de l'IPR**RUE BRIQUE** FMR

Ainsi va toute chaire... et celle de sciences de l'éducation en IUFM est en train de prendre le même chemin, celui du cimetière des bonnes idées d'hier, car tout passe, tout casse, tout lasse ; et les résultats escomptés ne sont pas au rendez-vous, alors la camarade passe, camarade pédago... De nouveau, la communication du savoir repose d'abord sur son accumulation chez l'enseignant et ensuite sur son talent inné à le distiller à d'avidés petites têtes blondes *ENTRE LES MURS* d'une classe aseptisée. Ça sent l'éther, c'est éthéré, j'en suis tout éthérisé, je m'endors déjà sous l'anesthésie ! Pfft, parti, bye-bye, kenavo !

Retour au valeureux compagnonnage d'avant-hier, celui de nos jeunes années, d'il y a au moins 18 ans quand la formation des maîtres s'était vue érigée, non sans débat, au statut d'institut universitaire. On les dit remis en cause, alors que les écoliers, les collégiens, les lycéens d'aujourd'hui sont tellement plus faciles que ceux d'il y a 20 ans ! Pour se consoler, on va dire que c'était l'bon temps, mais on va regretter qu'il soit si éphémère, comme les IUFMR... Pfft, partis, bye-bye, kenavo !

L'heureux traité de l'IPR

L'éditorial

Michel MAGINOT

Le temps s'écoule inexorable, l'année scolaire se termine, une autre se profile semblable et différente à la fois. Quatre-vingt douze d'entre nous vaqueront à d'autres activités, d'autres nous rejoignent pour faire bénéficier le système de leur expertise. **Un système en pleine évolution** que le gouvernement a décidé de revoir en profondeur. Le Primaire voit son organisation (2 heures de cours en moins, semaine de 5 jours...) et son enseignement (nouveaux programmes, recentrage sur « les fondamentaux », aide aux élèves) bousculés avec un appel fort aux inspecteurs pour encadrer ces évolutions. Le lycée où la réforme se prépare sous la houlette du recteur de Gaudemard (qui recevra le SNIA-IPR le 2 juillet sur ce sujet). Le Supérieur avec un plan de rénovation ambitieux. Enfin le recrutement et la formation des maîtres avec la mastérisation. Une absence de taille, confirmée lors de notre audience avec X. Darcos, le Collège qui n'est plus une priorité même si le S3C reste d'actualité (peu brûlante !) et les livrets de compétences généralisés à la rentrée. L'expérimentation de ces derniers cette année a largement montré le peu d'appétence des enseignants pour ce type d'évaluation (« plus difficile et pénalisante pour les élèves » !) et surtout leur état d'impréparation totale.

Pour nous, et **nous avons dit au ministre** que nous ne partageons pas son analyse, le Collège est la clé de voûte du lycée. Si l'on continue à envoyer des élèves incapables de profiter d'un enseignement de type lycée, l'échec va continuer tant au niveau seconde que dans le Supérieur. Nous le répétons depuis longtemps et notre propos se fonde non sur des concepts mais sur une observation in situ répétée à des dizaines de milliers d'exemplaires. On peut penser en terme de moyens (moins d'élèves par classe, plus d'options...) mais la réduction des postes d'enseignants ne va pas dans ce sens ou en terme de qualité d'enseignement. Ce dernier terme ne signifiant nullement que l'enseignement actuel n'est pas de qualité mais voulant plutôt souligner qu'il n'est pas en phase avec son public (du moins à une partie de son public, plus ou moins importante selon les établissements). Notre modèle inventé par les pères jésuites est à bout de souffle. Le professeur qui sait, enseignant, l'élève ignorant, écoutant fonctionne encore avec une minorité d'élèves, mais est-ce ceux qui en ont le plus besoin ? Au vingt-et-unième siècle où les élèves disposent de sources d'informations nombreuses, est-ce encore efficace ? Les enquêtes

internationales montreraient plutôt les graves limites de notre système. Faut-il pour autant jeter notre bébé avec l'eau du bain ? On est là en pleine partie de poker menteur où d'un côté on sent bien un objectif de réduction des coûts saisissant l'argument de l'échec et de l'autre une défense des acquis qui se crispe sur des moyens qu'il faudrait non réduire mais encore augmenter pour réduire l'échec scolaire. La contrainte budgétaire pourrait être un aiguillon pour faire évoluer un système obsolète à condition que le seul objectif n'apparaisse pas comme des économies à tout prix. La formation en particulier devrait devenir une priorité. Proclamer que l'enseignement par compétences est l'avenir du système ne suffit pas ! Il faut d'abord convaincre puis former les professeurs à ces méthodes d'évaluation qui impliquent de faire évoluer les apprentissages.

Voilà le chantier qui nous attend pour les années à venir. Quel sera notre rôle ? L'inspection individuelle trouvera-t-elle encore sa place dans cette organisation ? L'inspecteur peut-il piloter l'évolution ? L'accompagner ?

Le groupe de travail mis en place suite à la signature du protocole de discussions ministère/SNIA-IPR n'a pas l'ambition ni l'outrecuidance de répondre à toutes ces questions en trois réunions mais il y contribuera.

Il s'agit de préciser nos **missions** et de faire de l'inspection d'une équipe disciplinaire (et donc des inspections individuelles) et de son action dans l'établissement le temps privilégié de vérification de l'efficacité des enseignements et des acquis des élèves. Il s'agit aussi de réfléchir à la **carrière** d'IA-IPR, de proposer des améliorations dans son début, son déroulement et sa fin. Enfin il s'agit de trouver des moyens pour faciliter le travail des IA-IPR sur le terrain. Le tout dans un contexte économique pour le moins peu porteur ! Un point positif, la volonté manifeste du ministre et la prise de conscience « en haut lieu » que l'on ne peut plus continuer à demander aux inspecteurs du second degré (comme à ceux du premier degré d'ailleurs) de financer leur outil de travail. Le mécontentement des 557 collègues qui ont signé la **pétition** du SNIA-IPR a été entendu ! Il nous reste à travailler maintenant pour déboucher sur un accord avec le ministère dont les effets sont attendus pour la rentrée. En attendant cette échéance, et malgré un gazole au prix de l'or (noir !), **Bonnes vacances** à toutes et à tous.

REUNION BN – Mardi 27 mai 2008

Présents : Pascale Hertu, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot, Alain Merlet.

Excusés : Michel Gouy, Bernard Leroux, Pierre Vinard, Roger Keime,

1- PETITION NATIONALE

A ce jour, 475 signatures ont été collectées.

Dans certains cas, Michel Maginot a appelé personnellement les adhérents n'ayant pas signé, ce qui a augmenté le nombre de signatures de façon sensible. La plupart avaient oublié ou négligé de le faire. Ce rappel personnalisé permet également une prise de contact plus proche du terrain et est un bon complément de ce que le/la DA peut faire.

Il nous faudrait franchir le cap symbolique des 500 signatures qui serait pour nous la marque d'un réel succès d'une action dénigrée par un autre syndicat.

Quand le % de signatures est significatif, il convient de remettre les pétitions au recteur pour qu'il les transmette au Ministre. C'est en outre un bon moyen de le rencontrer au nom des IA-IPR (et de son syndicat) pour lui exposer nos demandes, qui restent très raisonnables et n'ont rien de révolutionnaire. C'est la raison pour laquelle on peut s'interroger sur les réticences de certains à la signer.

Certains collègues souhaiteraient une unité syndicale. Cette idée n'est pas dénuée de fondement. Il convient en effet de mettre un terme à une lutte stérile. C'est pourquoi Michel Maginot propose une ouverture. Il suggère de faire une lettre ouverte aux adhérents du SIA pour qu'ils nous rejoignent. On leur offrirait une place au BN (voire deux, selon négociations), en tenant compte de leur position. Il ne s'agit pas de les absorber sans reconnaissance de leurs demandes et de leurs inquiétudes. Mais il est hors de question de négocier avec la direction actuelle de ce syndicat. On pourrait s'appuyer sur le fait que certains adhérents du SIA ont signé notre pétition malgré le dénigrement conduit par leur direction.

Les membres du BN donnent leur accord.

2- CAPN DU 12 JUIN

A l'ordre du jour : suite et fin du mouvement, affectation des lauréats.

A l'issue de la CAPN, nous suivrons la procédure habituelle : envoi par mail (faisant état d'un éventuel message laissé sur le répondeur), appel téléphonique pour ceux qui nous ont donné un numéro valide.

En ce qui concerne les lauréats, s'il y a un poste dans leur académie, il faut qu'ils soient nommés dessus. Il est hors de question qu'un détaché soit sur leur poste, privant ainsi les collègues qui ont passé le concours de la possibilité de rester sur leur territoire.

De même, il est hors de question qu'un lauréat juste issu du concours prenne le poste d'un collègue actuellement stagiaire et qui vise ce poste.

Sur ce dernier point, on peut s'attendre à une forte résistance de la DE qui est hostile à l'idée d'une mutation automatique pour les stagiaires. Nous réussirons sans doute à obtenir une mutation pour la plupart des candidats, stagiaires ou non, mais il sera très difficile de l'obtenir pour tous.

3- DA

Il nous faut trouver un DA pour les académies vacantes pour cause de départ en retraite.

Nous devons réfléchir à des propositions.

4- ELECTIONS AU BN

Elles auront lieu en décembre 2008.

Alain Merlet, qui part à la retraite ne se représentera pas. Les autres membres du BN se représenteront sans doute. Un appel à candidature sera lancé à la rentrée.

5- SUITE DE NOTRE ACTION

Nous devons attendre le rencontre avec le Ministre au cours de laquelle nous lui remettrons les pétitions.

Nous l'écouterons pour voir les orientations qu'il va donner à nos missions.

Une certaine inquiétude se fait jour quant à l'avenir du corps.

6- CALENDRIER

La prochaine réunion aura lieu le JEUDI 3 JUILLET à 10h au lycée Rodin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h.

PETITION NATIONALE

ACADEMIE	Nb signatures	ACADEMIE	Nb signatures
AIX	20	MONTPELLIER	25
AMIENS	22	NANCY	14
BESANCON	17	NANTES	33
BORDEAUX	34	NICE	10
CAEN	10	PACIFIQUE	5
CLERMONT	19	ORLEANS	27
CORSE	6	PARIS	17
CRETEIL	46	POITIERS	8
DIJON	17	AUTRES	1
GRENOBLE	20	REIMS	17
GUADELOUPE	8	RENNES	15
GUYANE	6	REUNION	10
LILLE	30	ROUEN	27
LIMOGES	8	TOULOUSE	11
LYON	15	STARSBOURG	14
MARTINIQUE	6	VERSAILLES	37
MAYOTTE	1	TOTAL	556

Pour une première, même si ce ne fut pas sans difficultés, les collègues étant peu familiarisés avec cette procédure, on doit se féliciter de ce succès qui a eu un retentissement certain au ministère.

L'analyse par académie montre plusieurs types de situation :

- un premier groupe d'académies où plus de 80 % des IA-IPR (100 % pour certaines) ont signé avec en général une forte participation des adhérents et l'encouragement de non adhérents.
- Un deuxième groupe où la mobilisation fut moyenne avec 60 à 75 % de signatures et un déficit notable parmi les adhérents compensé par de nombreux non adhérents, ou au contraire des académies où nos adhérents peu nombreux (elles sont rares mais cela existe !) ont été rejoints en masse par des non adhérents.
- Enfin un troisième groupe où la mobilisation est restée faible (de 40 à 55 %) ce groupe peut se subdiviser en deux, les académies où nos adhérents très nombreux ne nous ont pas tous suivis et des académies où nous sommes moyennement implantés.

* * *

Audience du SNIA-IPR avec Xavier DARCOS**Jeudi 19 juin 2008**

Présents : Xavier Darcos, Rolland Jouve et Yves Christofari
Michel Gouy, Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot, Alain Merlet

En ouverture d'audience, Michel Maginot remet au Ministre les **555 pétitions** signées par les IA-IPR. Il en souligne le caractère inhabituel, reflet de leur mécontentement et de leurs doutes face à quelques évolutions.

Xavier DARCOS exprime sa volonté de déboucher sur du concret à la fois pour les IA-IPR qui voient que leur ministre s'occupe d'eux et pour le MEN. Il connaît le fond du malaise, qui n'est pas vraiment nouveau : diversité des tâches, déplacements, encadrement pédagogique, fin de carrière et évolution du corps.

POINTS ABORDES:**- Carrière des IA-IPR**

Xavier DARCOS est d'accord pour que nous ayons des conditions de travail décentes et pour une meilleure attractivité du métier. Il sait que les professeurs agrégés, revalorisés, ont une vie plus facile que celle des IA-IPR, raison pour laquelle ils hésitent à se lancer dans cette carrière.

Michel Maginot lui rappelle le taux de détachements qui va s'élever cette année à 35%, ce qui n'est pas sans créer des difficultés.

« Il faut trouver des moyens et envoyer un signal fort aux IA-IPR, avant Noël si possible. Le système a besoin de gens qui animent et stimulent les professeurs ».

- Frais de déplacement

Il lui est rappelé que c'est là un problème sensible et que le remboursement actuel est inférieur à celui des impôts, administration peu généreuse s'il en est. Les frais d'hébergement sont également abordés. Il n'est pas acceptable que les collègues se retrouvent à payer pour travailler.

Le ministre en est conscient. Son conseiller, M. Jouve, pense qu'il faut trouver des façons modernes de nous déplacer sans avoir à payer (carte de carburant ?).

- Formation initiale et continue des IA-IPR

La formation continue est du domaine de l'Inspection Générale : « c'est le boulot des Inspecteurs Généraux d'organiser ça », déclare Xavier DARCOS.

Quant à la formation initiale, M. Polivka a été chargé de repenser la formation à l'ESEN, qui n'est pas satisfaisante, notamment en 2^e année.

- Evaluation des professeurs

Comment évaluer le mérite qui existe mais dont l'évaluation est discutable ? « Le système actuel ronronne, n'est pas bon » et ne permet pas de distinguer les bons professeurs, ni de sanctionner les 'calamités', dont le nombre, lui signale-t-on cependant, n'est pas très élevé. La 'deuxième carrière' déjà évoquée ne devrait pas être un terme creux. Se pose également le problème des jeunes professeurs en difficulté. Il faudrait trouver des structures d'aide.

Le Ministre est preneur de propositions sur le rôle du chef d'établissement et de l'inspecteur disciplinaire dans l'évaluation des professeurs. (À noter que le SNIA-IPR a remis un mémo à ce sujet lors de la dernière audience au Cabinet).

L'évaluation externe pratiquée dans les pays anglo-saxons par exemple « n'est pas encore la doctrine du MEN, heureusement ».

- Rôle des IPR dans la mise en place des réformes

Lorsque le **collège** est évoqué, et la difficulté des collégiens à s'adapter au lycée, le Ministre répond que celui-ci n'est pas prioritaire. Dans les faits, il n'est plus unique et le nécessaire a été fait (cf. RAR).

Juin juillet 2008

C'est sur le **lycée** que porte la réforme car il ne correspond plus à la société d'aujourd'hui. Les lycéens que Xavier DARCOS a rencontrés veulent un accompagnement différent de la part des enseignants. On ne peut pas ignorer l'influence des nouvelles technologies dans l'acquisition des connaissances et l'accès au savoir. Les professeurs vont devoir travailler différemment, ils doivent « évoluer pour offrir plus aux élèves, ce qui implique des temps de travail différents qui seront rémunérés, bien entendu. »

« L'accent est remis sur les contenus disciplinaires, les stratégies pédagogiques, sans oublier le socle commun. Il y a nécessité d'un accompagnement disciplinaire ».

« Les IA-IPR sont nécessaires pour le travail sur le lycée. Il va y avoir de nouveaux modes de travail et de présence des professeurs. Il va falloir les accompagner, les former ».

« Les IPR seront associés au travail sur le lycée, la maquette des concours et la maîtrise. M2 va sans doute être à caractère professionnel. Il y aura mobilisation des inspecteurs pour la formation et la validation des professeurs ».

En fin d'audience, Xavier DARCOS souhaite que le protocole soit affiné et signé rapidement. « Il doit être écrit en grande partie par les IA-IPR pour qu'il reflète leurs préoccupations principales ».

La valorisation de notre métier sera d'autant plus légitime que l'évolution de nos missions sera clairement exprimée.

Lors de cette audience, qui a duré pratiquement une heure, Xavier DARCOS nous a semblé plus détendu que lors de notre entrevue du 11 juillet 2007 et à l'écoute, soulignant à l'occasion l'importance de notre présence dans la politique scolaire ainsi que dans les établissements, auprès des professeurs et des chefs d'établissement.

Après le départ du ministre une réunion avec les deux conseillers présents permet de modifier le protocole de discussion (voir ci-dessous) et de donner quelques pistes de négociation.

Lundi 7 juillet 2008, signature du protocole de discussion entre le Ministère et le SNIA-IPR



PROTOCOLE DE DISCUSSION

entre

le Ministre de l'Education nationale

et

**le Syndicat National des Inspecteurs d'Académie,
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux****(SNIA IPR)**

Les IA IPR jouent un rôle de premier plan dans la réussite des élèves par leur contribution à l'évaluation des enseignants et par leur expertise au pilotage global du système éducatif.

D'importants dossiers de réforme sont en perspective : d'abord la réforme du lycée, qui vise à contribuer à porter 50% d'une classe d'âge vers les études supérieures, celle du recrutement et des pratiques professionnelles des enseignants dans la classe, celle de l'exercice de l'autonomie de l'établissement scolaire. L'expertise des IA IPR sera sollicitée pour la réussite de ces dossiers.

Aussi est-il apparu nécessaire, dans ce contexte, de réfléchir aux missions, au positionnement et aux modes de reconnaissance des IA-IPR en fonction de l'évolution du métier qu'imposera le rythme des différentes réformes.

A partir de ces constats et de ces objectifs, le SNIA IPR et le ministre de l'Education nationale décident d'engager des discussions sur les missions des IA-IPR et l'attractivité de leurs fonctions.

Cette perspective conduit à aborder les points suivants avec l'objectif de parvenir à des mesures concrètes tant en ce qui concerne les missions que les carrières et les conditions de travail :

I. Missions des IA IPR :

Les inspecteurs jouent un rôle clé dans l'animation et le pilotage des équipes pédagogiques. Faire de l'inspection d'une équipe disciplinaire et de son action dans l'établissement, articulée avec des inspections individuelles, le temps privilégié de vérification de l'efficacité des enseignements et des acquis des élèves constitue une orientation forte pour leur métier.

- Objectifs et modalités de l'évaluation des enseignements dans un établissement : constat, propositions
- Objectifs et modalités de l'évaluation des personnels: nature, modes et rythmes de l'inspection individuelle

.../...

2.-

- Rôle et positionnement des IA-IPR dans le suivi et l'évaluation des établissements scolaires, dans le pilotage académique et dans la formation continue.

II. Attractivité de la fonction :

L'IA IPR fait partie de l'encadrement supérieur et son recrutement comme ses conditions d'exercice doivent faire l'objet d'une attention soutenue afin de valoriser l'attractivité du corps. Dans cette perspective les points suivants seront discutés :

- Entrée dans la carrière :
 - Diversification des modes et des viviers de recrutement.
 - Renouvellement de la formation initiale.
- Conditions d'exercice:
 - Déroulement de carrière : amélioration de la fluidité des parcours professionnels et formation continue
 - Régime indemnitaire : évolution en cohérence avec celle des missions
 - Facilitation et amélioration des modalités matérielles d'exercice.

3. Le calendrier de ces discussions s'établit de la façon suivante :

Ce protocole ouvre une période de négociations au terme de laquelle des mesures concrètes doivent être arrêtées tant en ce qui concerne les missions que les carrières et les conditions de travail.

- juillet : discussions et élaboration d'un document de synthèse.
- septembre : finalisation et début de mise en œuvre.

Fait à Paris, le lundi 07 juillet 2008

Le Ministre de l'Éducation nationale
Xavier DARCOS

Le Président du SNIA IPR
Michel MAGINOT



Cse**Ordre du jour du CSE du 15 mai**

- 1 - Projet d'arrêté fixant les horaires des écoles maternelles et élémentaires.
- 2 - Projet d'arrêté fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire.
- 3 - Projet de décret modifiant l'article D. 481-2 du code de l'éducation.
- 4 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 septembre 2006 relatif aux sections internationales de lycée.
- 5 - Projet d'arrêté précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé, pris pour l'application des articles D. 351-17 et D. 351-18 du code de l'éducation.
- 6 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 septembre 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur «opticien-lunetier».
- 7 - Projet d'arrêté portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « design de communication espace et volume ».
- 8 - Projet d'arrêté relatif au programme de français et de philosophie des classes préparatoires scientifiques pour l'année 2008 – 2009.
- 9 - Projet d'arrêté relatif au programme de géographie des classes préparatoires de seconde année des voies biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année 2008 – 2009.
- 10 - Projet d'arrêté relatif au programme de culture générale de seconde année des classes préparatoires économiques et commerciales pour l'année 2008-2009.
- 11 - Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématique et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences industrielles (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année 2008 – 2009.
- 12 - Projet d'arrêté relatif à l'organisation générale des études et horaires des classes préparatoires littéraires aux grandes écoles.
- 13 - Election à la formation contentieuse et disciplinaire.

* * *

Ordre du jour du CSE du 3 juillet 2008

1. Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de la langue des signes française à l'école primaire.
2. Projet d'arrêté fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée.
3. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du Brevet modifié.
4. Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement d'histoire-géographie-éducation civique pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège.
5. Projet d'arrêté fixant le programme de l'enseignement de français pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège.
6. Projet d'arrêté fixant les programmes des enseignements de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre, de technologie pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège.
7. Projet d'arrêté fixant les programmes d'enseignement des arts plastiques et d'éducation musicale pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège.
8. Projet d'arrêté fixant les programmes d'éducation physique et sportive pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège.

9. Projet d'arrêté relatif à l'enseignement de langue vivante et de langue et littérature des sections internationales de chinois.
10. Projet d'arrêté fixant l'organisation de l'enseignement de l'histoire des arts à l'école primaire, au collège et au lycée.
11. Projet d'arrêté relatif à la conservation de notes et à la dispense d'épreuves pour certaines catégories de candidats ayant échoué au baccalauréat série SMS et qui se présentent à cet examen en série ST2S.
12. Projet de décret relatif aux baccalauréats binationaux et aux sections internationales, modifiant la partie réglementaire du code de l'Éducation.
13. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 28 septembre 2006 relatif aux sections internationales de lycée.
14. Projet d'arrêté relatif au baccalauréat franco-américain.
15. Projet d'arrêté modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (concernant les langues vivantes étrangères au BTS).
16. Projet d'arrêté modifiant les arrêtés portant définition et fixant les conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (concernant la mention "non valide" au BTS).
17. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 septembre 1997 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS "Transport"
18. Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 portant définition et fixant les conditions de délivrance du BTS "Commerce international à référentiel commun européen".
19. Projet d'arrêté accordant la reconnaissance de l'Etat à l'école « International Silvy Terrade » établissement privé de l'académie de Lyon
20. Projet d'arrêté accordant la reconnaissance de l'Etat à l'école « OMNIS » établissement privé de l'académie de Strasbourg
21. Projet d'arrêté accordant la reconnaissance de l'Etat à l'école des métiers de l'environnement de Bruz établissement privé de l'académie de Rennes

* * *

Le SNIA-IPR est intervenu pour défendre le programme EPS menacé par des amendements du SNEP qui dénaturaient le projet. Il a insisté sur la cohérence et la lisibilité de ce programme bien accueilli en plus par une majorité d'enseignants et défendu par les IA-IPR.

Le SNIA-IPR s'est associé à une protestation de la majorité des organisations représentées au CSE au sujet de l'histoire des arts (point 3) ; en effet les documents nous sont parvenus deux jours avant le CSE et la défense du DGESCO, disant en gros qu'il n'y avait pas à discuter le texte, celui-ci étant une volonté ministérielle (et présidentielle), nous a semblé pour le moins maladroite. Cette présentation « passage en force » est d'autant plus regrettable que sur le fond le texte pouvait rencontrer un large accord. (Avec quelques amendements).

La simple lecture de l'ordre du jour (21 points avec les programmes de collège !) montre l'importance que le ministère accorde au CSE. Il faut savoir en effet que la réunion commence réellement en toute fin de matinée, les deux premières heures étant consacrées aux déclarations préalables. Reste donc l'après midi pour traiter l'ordre du jour avec des premiers points où les débats sont importants puis, le temps manquant, une accélération des débats.

Cela est d'autant plus regrettable que les textes présentés ont été examinés en commissions spécialisées. Le Ministère considère que les textes présentés sont en général à prendre ou à laisser et les organisations présentes partent du principe que le ministère a une lecture idéologique de la situation, le dialogue constructif possible s'apparente souvent à un dialogue de sourds (même si le CSE de ce jour a débattu pendant une bonne heure de l'enseignement de la langue des signes à l'école primaire avant de voter le texte à la quasi unanimité !).

Modeste participant (1/96 sièges), nous appelons néanmoins à la mise en place des conditions d'un vrai dialogue entre le ministère et les partenaires sociaux en commençant par des réunions plus nombreuses et mieux préparées.

CAPN du 12/06/2008- MUTATIONS 2008 (suite)

CIV	NOM	PRENOM	DISCIPLINE	ACADEMIE	AFFECTATION
M	BERNARD	PATRICK	ANGLAIS	AEFE	NLLE CALEDONIE
M	MAILLOT	ERIC	ANGLAIS	NANTES	RENNES
ME	LANG	MONIQUE	ANGLAIS	ESEN	CIEP
M	DURAND	BRUNO	ARTS PLAST	BESANCON	DIJON
ME	ROUCH	JOSYANE	ARTS PLAST	CLERMONT	NICE
ME	DIETRICH	CLAUDE	ED.MUS.	CAEN	LILLE
ME	CHIFFE	CATHERINE	EG	NANCY METZ	CLERMONT
ME	FURLAN	ELISABETH	EG	LILLE	NANCY METZ
ME	CORRIC	CORINNE	EPS	AMIENS	VERSAILLES
ME	SOULE	ISABELLE	EG	ROUEN	CAEN
ME	LEMARIE	BENEDICTE	EPS	ROUEN	CAEN (SR)
M	GANTE	FREDERIC	EVS	IAA	AMIENS
M	ARNOUX	THIERRY	EVS	IUFM CAEN	ORLEANS TOURS
M	BOYRIES	PASCAL	HIST GEO	DIJON	GRENOBLE
ME	DESCHAMPS SOUQUET	REGINE	HIST GEO	GRENOBLE	LYON
M	GIRAULT	JEAN MAX	HIST GEO	VERSAILLES	CRETEIL
M	WETZEL	LAURENT	HIST GEO	CRETEIL	VERSAILLES
M	LIPPOLD	CHRISTIAN	HIST GEO	LILLE	RENNES
M	DUFOUR	MARTIN	LETTRES	CRETEIL	PARIS
ME	LOPEZ	SIMONE	LETTRES	LILLE	GRENOBLE
ME	FIZE	PATRICIA	LETTRES	AMIENS	CAEN
M	MASSE	OLIVIER	LETTRES	NANCY METZ	LIMOGES
M	TABOULOT	JEAN PHILIPPE	LETTRES	ROUEN	CRETEIL
ME	EGRET	MARIE AGNES	MATHS	CRETEIL	STRASBOURG
M	FAURE	CHRISTIAN	MATHS	LYON	MONTPELLIER
M	TRUCHAN	ALAIN	MATHS	POITIERS	LYON
M	LAFON	GERARD	SC PHYS	REIMS	TOULOUSE
M	MANNEVILLE	FRANCOIS	SC PHYS	DET	POITIERS
M	MOREL	NOEL	STI	AMIENS	BESANCON
M	GARNIER	PHILIPPE	STI BIO	CRETEIL	POITIERS
M	PRAT	MICHEL	STI BIO	POITIERS	CRETEIL
M	BORLOZ	PATRICK	SVT	VERSAILLES	REIMS
ME	VIAL	MYRIAM	SVT	NICE	LYON

Sont détachés à l'AEFE

M	BOVANI	MICHEL	MATHS	ORLEANS TOURS	AEFE
M	HERON	MICHEL	HIST GEO	CRETEIL	AEFE

* * *

Concours IA-IPR 2008 - Affectation des lauréats

NOM	Prénom	académie	Discipline	AFFECTATION
ALT	PATRICK	RENNES	EVS	
BARNET	CHRISTOPHE	TOULOUSE	MATHS	BORDEAUX
BATON	JEAN-JACQUES	ORLEANS-TOURS	STI	
BELLANCE	GHISLAINE	MARTINIQUE	EM	GUADELOUPE
BICEP	ALEX	GUADELOUPE	STI	
BIGIAOUI	ROSELYNE	PARIS	LETTRES	LILLE
BORDRON	JEAN-LUC	BESANCON	ANGLAIS	BESANCON
BOULHOL	VERONIQUE	LYON	LETTRES	VERSAILLES
BRASSELET	PASCAL	VERSAILLES	SPC	RENNES
BRUN	MARIE-THERESE	CLERMONT	EPS	
BULABOIS	GILLES	BESANCON	HG	BESANCON
BURG	LAURENCE		EPS	
CAMET	VINCENT	PARIS	EG	CAEN
CLAUX	BERNARD		EVS	
CREPIN	JACKY	REIMS	EVS	
DEGRAEVE	LUDOVIC	LILLE	MATHS	CAEN
DERENKO	LUCYNA	TOULOUSE	EVS	
DESTAING	JEROME	DIJON	LETTRES	BESANCON
GAUBERT	JACQUELINE	LYON	EG	GRENOBLE
DURAND	DAMIEN	GRENOBLE	EVS	
DURANTHON	AGNES	CLERMONT	MATHS	POITIERS
DUTARTE	PHILIPPE	CRETEIL	MATHS	CRETEIL
FARDET	ERIC	NANTES	EVS	
ABADIE	MARIE-LUCE	BORDEAUX	MATHS	CRETEIL
FEYTOUT	CHRISTIAN	BORDEAUX	SES	RENNES
FLAMMIER	YVES	LYON	STI	
FLICHE	FRANCOISE	RENNES	MATHS	GRENOBLE
FOLK	LEON	RENNES	EVS	
FRANVIL	FABIENNE	GUADELOUPE	ANGLAIS	GUADELOUPE
ROY LEDOUX	GABY	MARTINIQUE	SPC	LILLE
GARNIER	CLAUDE	AIX-MARSEILLE	STI	
TRAN	CORINNE	VERSAILLES	SMS	CLERMONT
VERCELLI GEIGER	SEVERINE	VERSAILLES	HG	ROUEN
GIRAUD	LOUIS	NICE	STI	
GOUTAGNY	PASCAL	ROUEN	HG	ROUEN
GRAND	PASCAL	ORLEANS-TOURS	ALLEMAND	REIMS
OLIVIER	HUNAUT	PARIS	MATHS	CRETEIL
JOSEPH	MOTTURA	GRENOBLE	ITALIEN	LYON
JOUSSELIN	PASCAL	GRENOBLE	HG	LYON
LAGEDAMON	DAVID	REIMS	EG	NANTES
LEANDRI	ANTOINE	REIMS	PHILO	CRETEIL
LEBRUN	BERNARD	NANTES	EPS	
LEJAY	DENIS	CRETEIL	LETTRES	CRETEIL
LEPETIT	MARIE-LAURE	CRETEIL	LETTRES	CRETEIL
LISSLOUR	BERTRAND	VERSAILLES	SPC	REIMS
LOMBARDI	CAROLINE	ROUEN	EVS	
BESSAGNET	ANNIE	VERSAILLES	ANGLAIS	VERSAILLES
LUYER-TANET	SYLVIE	POITIERS	ANGLAIS	POITIERS
ROBIN MABRIEZ	FRANCOISE	ROUEN	LETTRES	AMIENS
MARCHIVE	THIERRY	POITIERS	EPS	
MARINOSCI	ANTONELLA	GRENOBLE	ITALIEN	AIX MARSEILLE
NAUCHE	ISABELLE	PARIS	LETTRES	ROUEN
DUVAL	MARIE-CHRISTINE	TOULOUSE	SVT	PARIS
MORONVAL	CHRISTIAN	MONTPELLIER	EPS	
NOUBADJI	EMILIE	VERSAILLES	EVS	
OBELLIANNE	JEAN-PAUL		EVS	
BLAZY	ANGELA	CLERMONT	ANGLAIS	CLERMONT
PALLEC	BERNARD	TOULOUSE	EVS	
PASSAT	DANIEL	TOULOUSE	EVS	
PERRON	YANN	ROUEN	ESPAGNOL	ROUEN
PERUCAUD	MARIE-FRANCE	LIMOGES	EVS	
PEUZIAT	YVES	ROUEN	SVT	ROUEN
PILARD	PIERRE	ORLEANS-TOURS	LETTRES	RENNES
PRIGENT	HERVE	RENNES	LETTRES	RENNES
QUEFF	DIDIER	LYON	EVS	

REMAUD	LAURENCE	NICE	EG	TOULOUSE
REUZE	GAEL	RENNES	HG	NANTES
REVELLE	MICHELLE	CRETEIL	SVT	CRETEIL
JOUBLOT FERRE	SYLVIE	POLYNESIE	HG	CLERMONT
ROSSET	NICOLAS	GRENOBLE	SPC	LYON
ROUSSEAU	PIERRICK	NANTES	EG	BORDEAUX
SCHRAPFFER	PASCAL	REUNION	SPC	REUNION
SCHWANDER	PATRICK	LYON	STI	
SCHWEBEL	MARTINE	VERSAILLES	AP	AMIENS
STRUGAREK	JEAN-LUC	NANCY-METZ	EVS	
SZPIRGLAS	JEANNE	VERSAILLES	PHILO	BORDEAUX
TASSION	PIERRE	AMIENS	EG	POITIERS
TOCHON	JEAN-MARC	BESANCON	STI	
TOMMASINI	YVETTE	POLYNESIE	HG	DIJON
TOURNIER	ERIC	MONTPELLIER	EVS	
TOUSSAINT	MARIE-ANGE	RIVIERE	HG	LILLE
VANDERPERRE	DIDIER	LILLE	STI	
VESIN	ALAIN	ORLEANS-TOURS	MATHS	ORLEANS TOURS
VIERA	MANUEL	CRETEIL	PORTUGAIS	CRETEIL
MOTTET	CATHERINE	POITIERS	LETTRES	CRETEIL
WARGNIER	PATRICK	BORDEAUX	EVS	

STI, EPS, EVS : résultats non connus lors de l'impression du Flash (voir site)

Cette année les affectations des lauréats apparaissent contrastées.

Ainsi la situation assez inquiétante de l'Anglais se traduit paradoxalement par un 100 % de lauréats affectés dans leur académie, ce qui n'est après tout que justice puisque les postes non pourvus seront occupés par des détachés la plupart du temps issus eux aussi de l'académie. D'autres disciplines à l'inverse ne peuvent offrir que des postes loin des bases familiales (éco gestion par exemple).

Enfin la plupart offrent à la fois des postes dans leur académie ou dans une académie voisine comme des postes lointains (Histoire-Géographie, Lettres, Maths).

La doctrine pas de stagiaire dans leur académie d'origine a vécu.

Discipline par discipline la situation

Discipline	nombre	Académie origine	Académie voisine	Plus loin
Allemand	1	0	0	1
Anglais	5	5	0	0
Art Plast	1	0	1	0
EG	7	0	0	7
EM	1	0	1	0
EPS				
EVS				
Espagnol	1	1	0	0
Hist Geo	8	2	2	4
Italien	2	0	2	
Lettres	10	3	3	4
Maths	8	2	2	4
Philo	2	0	0	2
Portugais	1	1	0	0
SVT	3	2	0	1
SES	1	0	0	1
STI sms	1	0	0	1
SPC	5	1	1	3
STI				

Audience avec Jean-Paul de Gaudemard sur la réforme du lycée

Mercredi 2 juillet 2008

Présents pour le SNIA-IPR : Danielle Kunemann, Jean-François Le Borgne, Michel Maginot, Pierre Vinard.

Pour la mission : J.P de Gaudemard, B.Rozier

Calendrier : La réforme sera mise en oeuvre en Seconde à la rentrée 2009.

Le Ministre devra avoir arbitré les lignes de force de cette réforme avant Noël

JP de Gaudemard présente la mission :

Elle s'appuie sur les 16 points de convergence signés par les partenaires. Michel Maginot souligne que, si nous avons été sollicités, nous aurions également pu signer ce document.

Le diagnostic fait est largement partagé : il y a trop d'échec au lycée qui ne correspond plus à la société moderne. Le lien avec le Supérieur est trop ténu, le lycée est uniquement axé sur le bac.

Deux préoccupations majeures :

- l'autonomie des établissements pour affiner la réussite du lycéen
- l'autonomie du lycéen dans la perspective du Supérieur

Principes directeurs : les conséquences sur :

- l'organisation des études
- le fonctionnement des établissements
- le métier d'enseignant.

Il n'y a pas de schéma pré établi, il faut faire preuve de souplesse et trouver les réponses les plus pertinentes à partir des consultations avec les partenaires signataires et les IA-IPR. Il faut proposer des réponses concrètes et opérationnelles.

Les pistes présentées par JP de Gaudemard :

Rééquilibrage des filières. Un guidage est nécessaire pour aider l'élève à assumer des choix avec une coloration dominante. Mais le système doit être souple pour éviter le cloisonnement actuel. Il faut que l'élève obtienne un bac qui soit une vraie porte d'entrée dans le Supérieur.

La Seconde doit être un palier de transition, un vrai palier de choix (ce qui est préférable à un choix radical en fin de 3^e). Organisation possible :

- 60% de Tronc commun : culture générale, approfondissement du collégien pour en faire un lycéen. Il faudra en déterminer le contenu et donc sélectionner les disciplines en respectant un certain équilibre.
- 25% de modules au choix : blocs d'enseignement. (options de détermination). Ces modules pourraient recouvrir 4 champs : les humanités, les sciences, les sciences sociales, la technologie. Le droit et la connaissance des entreprises pourraient faire partie de ces enseignements. Le système fonctionnerait en semestre et l'élève pourrait faire deux modules dans le même domaine s'il a déjà fait un choix, ou bien 'essayer' plusieurs domaines pour faire ensuite un vrai choix raisonné.
- 15% de modules d'accompagnement. Il ne s'agira pas seulement d'une remise à niveau. Cela concerne tous les lycéens et pourra porter sur l'approfondissement, l'aide à l'orientation active, l'interdisciplinarité, etc. A ce propos, Michel Maginot a employé le terme de « modules de rattrapage social et culturel ». L'autonomie des établissements jouerait là à plein.

Le même découpage interviendra en Terminale mais le pourcentage ci-dessus pourra être modifié : 45%, 45% et 10%.

Michel Maginot fait alors valoir l'importance du Collège où il convient de revoir l'enseignement. Le collège ne doit pas être un petit lycée mais bien le lieu où tous les futurs citoyens reçoivent un enseignement commun. Mais ce n'est pas le sujet de la mission.

En outre, ce nouveau découpage pose le problème des professeurs qui ne savent pas faire, et donc celui de leur formation, prétexte pour JP de Gaudemard qui rappelle que l'auto formation existe.

Se pose aussi la question des horaires : si on veut que l'élève travaille à la maison, il faut un volume horaire raisonnable (\pm 975 heures annuelles soit 27h / semaine)

Le Bac :

Il doit être à la fois la certification de connaissances et un passeport pour le Supérieur. Il y aurait un nombre de modules fixé pour avoir le Bac, avec des épreuves écrites (4 maxi) pour les disciplines dominantes et CCF pour le reste. Michel Maginot réaffirme le caractère indispensable de l'oral.

Conclusion

Pour que cette réforme aboutisse et ne soit pas un 'replâtrage', il faut changer la représentation du métier d'enseignant, revoir la formation des professeurs (Michel Maginot fait valoir que les économies réalisées sur les

Juin juillet 2008

redoublements par ex. pourraient être reversées sur la formation), les procédures de recrutement, la Mastérisation étant une attestation des savoirs 'académiques'. Le statut du professeur sera également à revoir.

Il ne faut pas que le Tronc Commun soit 'le cours' et les modules 'du bricolage'.

Il faut donner davantage d'autonomie aux élèves et les préparer pour le Supérieur.

Les corps d'inspection auront un rôle à jouer dans l'évaluation des maîtres à travers les acquis des élèves, pour mettre en forme la formation et pour aider à composer les programmes en blocs de progressivité.

Une boîte aux lettres est à notre disposition pour faire des propositions concrètes :

mission.lycee@education.gouv.fr

L'analyse du SNIA-IPR

Le SNIA-IPR se reconnaît dans les 16 points de convergence avalisés par les organisations syndicales SNES, SGEN, SNALC, SE-UNSA, SNEP, SNPDEN et ID-FAEN, dans les objectifs comme dans les principes directeurs. Peut-être aurait-il été intéressant que notre syndicat soit aussi signataire de ce protocole ?

Sur la nécessité de reformer le lycée, on ne peut qu'être d'accord. Celui-ci, bâti sur un modèle vieux de quelques siècles, apparaît déphasé par rapport au siècle dans lequel nous vivons, et ne répond que bien imparfaitement aux attentes des élèves, et tout simplement en décalage avec les objectifs poursuivis par la nation.

Pouvons-nous ignorer encore longtemps que les élèves apprennent en dehors du lycée ? Pouvons-nous continuer à faire seulement des cours dont le seul but serait la transmission de connaissances ? Enfin pouvons-nous ignorer encore longtemps les dégâts collatéraux de cet enseignement calibré pour un certain type d'élèves ?

Le relevé de points de convergence souligne un changement de paradigme que l'on ne peut ignorer, le débouché du lycée est l'enseignement supérieur pour la grande majorité d'une classe d'âge comme le lycée est le débouché de la grande majorité d'une classe d'âge.

Un lycée pour quoi faire ?

Le lycée doit-il devenir une propédeutique à cet enseignement supérieur où, en fonction de son orientation, chaque lycéen préparerait au mieux son avenir en acquérant compétences et connaissances nécessaires à un bon parcours supérieur ? Au contraire doit-il être, à l'instar de ce que devrait être le collège, un lieu de socialisation et d'acquisition d'une culture commune nécessaire au futur citoyen pour son insertion dans la vie ?

Chaque option présente des avantages et des inconvénients.

1. Le premier modèle repose sur une orientation précoce où l'élève doit pouvoir dès seize ans se projeter dans une formation et un métier futur, ce qui suppose **une aide à l'orientation et une connaissance des professions d'un autre niveau que celui offert actuellement**. Il offre par contre l'opportunité de former des « étudiants en germe » en les spécialisant assez tôt dans une dominante pour laquelle ils ont quelques goûts et facilités et où ils pourront acquérir savoirs et méthodes nécessaires à la réussite. Il nous apparaît cependant dangereux de trop spécialiser des jeunes qui auront besoin lors de leur carrière de pouvoir évoluer y compris en changeant de métier. Resterait posé le problème des élèves qui n'ont aucune idée d'avenir et surtout un profil personnel peu tourné vers la réussite scolaire.
2. Le second, largement en place aujourd'hui, fait de l'élève un acteur sans réelle prise sur son avenir mais conduit à des prises de décision logiques et rationnelles de sa part et des entourages familiaux.
 - La filière S est la filière d'excellence reconnue, donc on essaie à tout prix d'y entrer, même si le projet d'avenir n'a rien à voir avec des études scientifiques et si le niveau en maths est à peine moyen. Le bon choix restera ensuite d'intégrer une prépa laissant les

moins informés se diriger vers des études universitaires où le taux d'échec sera important les deux premières années.

- La filière ES rassemble les élèves au mieux moyens partout mais sans pôle d'excellence même en économie.
- La filière L rassemble ceux qui n'ont pu aller en S ni en ES avec une petite moyenne ce qui leur permet d'échapper aux séries technologiques mais sans grande inclinaison pour les disciplines littéraires.
- Les filières technologiques, rénovées pour certaines (STG, ST2S) ou non, rassemblent les élèves jugés trop faibles pour suivre un enseignement général (mais ils seront soumis à un enseignement général dans leur cursus)
- Les filières professionnelles dont le but était de former de futurs professionnels qualifiés débouchent maintenant sur un bac pro qui ouvre des voies de poursuites d'études supérieures avec un accès aux IUT et BTS limité, laissant comme seul choix l'entrée quasiment « suicidaire » à l'Université.

Bien entendu, pour compliquer la tâche des enseignants, dans chaque filière, y compris les séries technologiques rénovées, **on retrouve un certain pourcentage d'élèves qui ont appétence et compétences** pour faire de la voie choisie celle de la réussite voire de l'excellence et risquent, eux, de se retrouver en décalage avec ce qu'ils vont y trouver. Le « menu » proposé étant concocté pour convenir à tous et donc à personne, l'ennui dénoncé par tous, professeurs et lycéens (que les IA-IPR, visiteurs d'une heure, peuvent confirmer !) n'est plus loin !

Pour répondre à la question posée, il nous semble que le lycée doit :

- rester un lieu où les élèves se confrontent avec des connaissances de bon niveau et où un enseignement disciplinaire rigoureux doit garantir ce niveau.
- mais aussi former les élèves en développant des compétences
- enfin garantir à tous ceux qui en ont la volonté les moyens de réussir.

Faut-il une nouvelle organisation du lycée ?

Faut-il globaliser les trois années avec des objectifs d'apprentissages sur trois ans (et éviter les coûteux, à tous les sens du terme, et peu utiles redoublements) ?

Faut-il permettre aux élèves d'acquérir des unités de valeurs librement choisies à côté d'un parcours obligatoire structurant une « filière » ? Faut-il permettre aux élèves de se tromper dans leurs choix d'orientation et leur permettre de « goûter » différentes options ? Faut-il isoler la seconde et en faire une propédeutique pour des études de lycée ? Faut-il au contraire faire de cette seconde à la fois un cadre d'apprentissage nouveau tout en renforçant ce qui a été mal consolidé au collège ? Faut-il projeter sur les deux dernières années l'organisation du supérieur avec déjà une filialisation plus importante qu'aujourd'hui ? Faut-il maintenir des séries généralistes ? ...

Les possibilités sont nombreuses et la solution à retenir est sans doute un mélange de tout cela, qui concentrerait les avantages et réduirait les inconvénients de chaque option. Les choix faits iront-ils jusque là, on peut en douter, non que la volonté manque mais les freins à toute évolution seront nombreux, et certains nous apparaissent légitimement posés (mais alors quel devenir pour certaines disciplines ?) De plus, si l'on a pour objectif **la réussite pour tous** y compris ceux qui n'ont pas le « back ground » familial et culturel nécessaire, les choix à faire ne seront pas neutres en termes de moyens. Mais le coût déjà élevé du lycée français par rapport aux autres pays comparables, ayant d'autres causes actuellement (redoublement, options multiples au profit des élèves favorisés...) on peut envisager de réduire ce coût par une autre approche. Cette approche nouvelle basée à la fois sur une rénovation des pratiques et sur des réformes de structure ne pourra se mettre en place qu'avec un certain consensus des enseignants.

Juin juillet 2008

En effet, un simple changement de structure n'apporterait qu'une réponse partielle. Il doit se doubler d'une approche de l'enseignement différente fondée sur **le savoir enseigné, appris et intégré**, gage d'efficacité.

Les solutions mises en place précédemment, modules, atelier scientifique et technique, TPE, PPCP, ECJS... ont montré qu'il était possible de faire autrement. Elles ont aussi montré qu'une partie du corps enseignant était prête à s'investir dans cette voie. Elles ont cependant trouvé rapidement leurs limites. Du côté des enseignants, la plupart font ce qu'ils savent faire le mieux, enseigner. Tout autre mode d'acquisition de connaissances leur semble peu légitime et synonyme de perte de temps (TPE « Temps perdu ensemble », disent certains enseignants), les autres freins à l'évolution tiennent à la fois du statut des personnels enseignants (edt hebdomadaires) et de l'environnement matériel avec la nécessité de disposer de locaux adaptés (CDI, salles de travail).

Un changement en profondeur de la pédagogie suppose à la fois un ressenti de sa nécessité (plus ou moins acquis selon les établissements) mais aussi une offre de formation importante pour permettre aux enseignants de faire évoluer leur pratique (croire que du jour au lendemain sans un accompagnement lourd ils changeront totalement de cap est de l'ordre du vœu pieux).

Mais aussi du côté des élèves avec un certain étonnement devant des pratiques nouvelles orthogonales par rapport à l'habituel, d'un côté écouter, apprendre et restituer à l'identique sans aucune erreur permise, le tout dans un ordre individuel strict, de l'autre apprendre en autonomie (avec l'aide du professeur CQFD) et en partenariat avec les autres, et en ayant le droit de se tromper...

A noter que les pratiques des pays européens en tête des classements tendent plutôt vers la seconde organisation.

Le nœud gordien de toute réforme du lycée est délicat à trancher car il s'agit de **l'examen terminal**.

Toute l'organisation réelle du lycée tend vers la réussite par les élèves à cet examen au détriment des contenus des enseignements. On bachote donc dès la Seconde au détriment d'autres compétences. Exemple en Histoire géographie, au lieu de favoriser l'esprit critique au cœur de nos objectifs disciplinaires, les enseignants essaient de formater leurs élèves aux épreuves du bac avec en plus la complexité de ces épreuves (une composition, une étude documentaire, un croquis,...) sans parler de l'inutilité de cette préparation pour les élèves des séries technologiques qui auront à subir un autre type d'épreuve (mais qui dans la hiérarchisation actuelle n'ont donc pas besoin, contrairement aux séries générales, d'être préparés au Bac !).

Une épreuve terminale (**et exigeante**) reposant sur les disciplines centrales de la série pourrait suffire à assurer l'équité réclamée, à juste titre, par les élèves. Le jeu des coefficients devrait, en plus, assurer une vraie spécialisation. Pour le reste, le contrôle continu pourrait être une solution et permettrait d'ailleurs de favoriser le jeu d'options.

Quelques pistes :

- ❖ Revoir l'enseignement du collège qui ne doit pas être un petit lycée mais bien le lieu où tous les futurs citoyens reçoivent un enseignement commun (voir S3C) et acquièrent compétences et connaissances nécessaires à une poursuite d'études.
- ❖ Cependant les élèves entrant en lycée n'ont (et n'auront sans doute pas) tous les compétences et connaissances nécessaires pour suivre avec profit un enseignement de type lycée. Dans un système éducatif massifié, c'est inéluctable et cela doit donc être intégré dans le cursus. Pour filer la métaphore, la table lycée est grande ouverte aux convives, mais si certains arrivent avec l'assortiment complet de couverts et la manière (plus ou moins experte) de s'en servir d'autres ne savent que manger avec les mains et leurs professeurs le déplorent et les sanctionnent ! Les dispositifs mis en place, type module et aide individualisée, ne peuvent réussir que si les enseignants sont formés à ce type de pratiques, sinon on reproduira la

situation actuelle (méthodologie qui tourne à vide, voire élitisme accentué et... gaspillage de moyens).

- ❖ Prévoir des modules de rattrapage « social et culturel » de type dispositif Sciences-po qui permettraient aux élèves en difficulté d'acquérir un capital de complicité sociale et culturelle avec leurs enseignants. Dans le même esprit, il pourrait être proposé, aux élèves titulaires d'un bac technologique ou professionnel désirant s'orienter vers des études de type long, des modules de remise à niveau.
- ❖ L'organisation du lycée : laisser de l'autonomie aux établissements, possibilité de cours magistraux en amphis et de TD en petits groupes par exemple. Faire du CDI un centre névralgique (réellement et non dans les projets d'établissement), favoriser le travail personnel des élèves au lycée.
- ❖ Revoir l'organisation disciplinaire : quel est le sens, au nom de la culture humaniste qui se doit d'embrasser tous les champs de la connaissance (mais, curieusement, pas le droit pourtant socialement utile !), d'imposer un emploi du temps copieux aux élèves sans leur donner le temps de la réflexion et surtout une connaissance solide des disciplines majeures de leur série ? Possibilité de proposer des modules de niveaux différents et capitalisables.
- ❖ Permettre aux élèves de réussir dans une activité ou une discipline en dehors de leur spécialisation.
- ❖ Permettre aux élèves d'explorer des disciplines différentes avant un choix définitif. Il serait intéressant que ce choix définitif soit ensuite valorisé dans l'orientation.
- ❖ Plus d'autonomie et de responsabilité à l'élève dans un cadre plus exigeant pour garantir un bon niveau d'enseignement.
- ❖ Revoir le rôle de l'oral dans l'enseignement.

Les obstacles à l'évolution :

- Les représentations des enseignants et des élèves (et des parents !)
- La formation insuffisante au travail en groupe, à la pédagogie différenciée...
- Les locaux eux mêmes : salles calibrées sur une norme... manque de petites salles ou de grandes.
- L'organisation par groupe classe semble peu performante pour répondre aux niveaux d'attente variés des élèves.
- L'organisation de l'année scolaire est sans doute à repenser, ce qui n'est pas simple à proposer aux partenaires sociaux.
- L'évaluation pratiquée à la fois dans les classes et au baccalauréat.
- Le coût à un moment où la tendance est à une révision des moyens plutôt en baisse.
- Et bien d'autres sans doute, dont la formation des enseignants n'est pas le moindre.

Le rôle des IA-IPR.

Au delà des inspections individuelles qui conservent leur intérêt dans la prise d'information et le regard qu'elles permettent sur la réalité de la classe, l'évaluation des EPLE et des enseignements constituent une piste intéressante. De même, la création au cœur des rectorats d'une direction de l'évaluation pourrait constituer un pôle d'expertise à disposition du recteur et des établissements. Les IA-IPR doivent accentuer les missions de référent pédagogique d'un groupe d'établissements jouant dans le domaine qui est le leur (sans s'enfermer dans un carcan disciplinaire) le rôle que jouent les IA-DSDEN dans le champ administratif.

Michel Maginot

* * *

LANGUES VIVANTES au lycée

La prise en compte de l'oral est indispensable si l'on veut que nos élèves soient capables de comprendre et de se faire comprendre dans une langue contemporaine authentique.

Revoir le bac

- La pratique dans les classes étant conditionnée par le format des épreuves du baccalauréat, il est urgent de mettre celles-ci en adéquation avec le Cadre Européen Commun de Références et ce qui est déjà demandé au DNB (validation de A2). La continuité Collège / Lycée sera ainsi assurée.

- Les 5 activités langagières doivent être évaluées :

- compréhension de l'oral
- production orale (en continu et interaction)
- compréhension de l'écrit
- production écrite

Ce qui est actuellement demandé en bac STG (sujet écrit + compréhension de l'oral et production orale, en CCF, sur supports élaborés au niveau national) est une bonne base de départ.

La liste de textes à présenter est à supprimer : elle bride l'expression, n'est pas le reflet d'une bonne maîtrise d'une langue de communication et provoque un ennui certain chez les professeurs et les élèves. Elle ne concerne qu'un certain 'par cœur' peu productif, ce qui n'est pas une compétence.

Revoir les séries

En ce qui concerne l'organisation du cursus, il n'y a pas de différence à faire entre les séries. La spécialisation (S/ ES/ STI/ STG, etc.) n'a pas lieu d'être. Seule la série 'Littéraire' a une certaine spécificité en 1^o et Terminale, notamment pour la poursuite d'études en khâgne.

L'apprentissage doit porter sur les 5 compétences énoncées plus haut. Celles-ci seront ancrées dans des contenus 'culturels' pour donner de la substance à la parole et enrichir la réflexion des élèves.

3 heures hebdomadaires sont nécessaires (2+1) de manière à ce que les compétences orales puissent être travaillées, notamment en effectif réduit pour une distribution de la parole qui mette tous les élèves en situation de production.

Les attentes seront fixées en fonction des niveaux du Cadre Européen Commun de Références (A2, B1, B2).

Formation des professeurs

Pour ce qui est des professeurs stagiaires PLC2, il serait souhaitable qu'ils n'aient pas plus de 12h de cours hebdomadaires de façon à pouvoir se donner pleinement à la formation et aux échanges avec leur conseiller pédagogique.

Serait-il envisageable que les futurs candidats aux concours aient une (mini) formation pédagogique au préalable ? Cela permettrait à certains de voir qu'ils ne sont pas faits pour ce métier et éviterait ensuite des difficultés dans les classes.

Danielle Kunemann

* * *

VOIE TECHNOLOGIQUE ou pas ?

Une approche par séries

L'existence d'une voie technologique – à côté de la voie professionnelle et de la voie générale – est une spécificité française. La question de son maintien se pose compte tenu de la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans et de la volonté du président de la République de rénover profondément le lycée.

Il faut d'abord avoir conscience du formidable atout que constituent les bacs technologiques pour notre pays. Sans ces derniers – et en particulier le baccalauréat technologique tertiaire – nous n'aurions pas eu la démocratisation de l'enseignement supérieur à laquelle nous assistons, et nous serions bien en peine d'atteindre les objectifs de Lisbonne de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur. En effet les bacheliers technologiques poursuivent massivement leurs études, et ils réussissent plutôt bien dans l'enseignement post-baccalauréat court (BTS / IUT) et dans les classes préparatoires dédiées. En revanche le taux d'échec des bacheliers technologiques – en particulier tertiaires – est très élevé à l'Université.

Dans le cadre de la rénovation du lycée, deux grandes options peuvent être envisagées :

- le maintien de la voie technologique ;
- la suppression de la voie technologique.

a) le **maintien** de la voie technologique

Le maintien de la voie technologique imposerait l'achèvement rapide de la rénovation de la filière STI (après la rénovation de la filière STG et SMS). En effet l'indécision actuelle sur son devenir n'est plus admissible pour les enseignants comme pour les élèves. Dans ce cadre, il s'agirait de réaffirmer la vocation du baccalauréat technologique à permettre des poursuites d'études dans les formations de niveau bac + 2, tout en offrant la possibilité pour les meilleurs bacheliers technologiques d'entrer en classe préparatoire technologique, ces dernières atteignant de très bons résultats.

b) la **suppression** de la voie technologique

Si l'on pense que la « tripartition » de notre système secondaire doit être revue, deux solutions peuvent être explorées :

- Une première solution consisterait à un rapprochement entre la voie technologique et la voie professionnelle. Dans cette hypothèse, il s'agirait d'étudier avec finesse les possibilités d'emploi selon les secteurs. Il semble que dans le tertiaire les emplois soient massivement au niveau 3 (c'est-à-dire à bac + 2). Le modèle à privilégier serait donc plutôt le baccalauréat technologique STG actuel, dont la vocation – contrairement au baccalauréat professionnel – est bien la poursuite d'études. Dans le domaine industriel, cet inventaire pourrait conduire à identifier des secteurs où le maintien d'une sortie au niveau 4 (bac) se justifie encore. Dans ce cas là le modèle serait donc davantage le baccalauréat professionnel.
- La seconde solution privilégierait le rapprochement de la voie technologique et de la voie générale. Les enseignements technologiques ne seraient plus alors cantonnés à une filière, mais seraient offerts à l'ensemble des élèves du lycée (sous forme de modules par exemple) dans le cadre de parcours diversifiés. Dans ce cas, on pourrait imaginer un parcours « sciences humaines » avec un enseignement d'économie et gestion, et un parcours « sciences et technologies » avec un enseignement de sciences de l'ingénieur.

Par ailleurs, beaucoup d'observateurs regrettent le manque de culture juridique des élèves, et leur ignorance de la réalité de l'entreprise. Nous avons grâce à l'économie et gestion un grand nombre d'enseignants susceptibles de développer ces points-là auprès des élèves. Il serait donc possible de généraliser un enseignement d'économie et gestion auprès de l'ensemble des lycéens

Pierre Vinard

DETACHEMENT DANS LE CORPS DES IA-IPR au 1^{er} septembre 2008

DISCIPLINES	ACADEMIES
ANGLAIS	Lille, Lyon, Nancy-Metz (x 2), Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Reims (x 2), Rennes, Réunion
ARTS PLASTIQUES	Besançon, Clermont-Ferrand, Lille
EDUCATION MUSICALE	Caen, Dijon
ESPAGNOL	Aix-Marseille, Grenoble, Reims, Rennes, Rouen
EPS	En attente
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Lille (x 2), Poitiers, Réunion
LETTRES	Nancy-Metz, Strasbourg, Toulouse
MATHEMATIQUES	Corse, Réunion, Versailles
SVT	Nancy-Metz, Nices, Strasbourg, Versailles
STI ARTS APPLIQUES	Dijon
STI SMS	Lille

Les détachements sont prononcés pour 3 ans avec intégration possible dans le corps des IA-IPR après ces 3 années d'exercice.

Les détachés pendant leur détachement sont reclassés provisoirement dans le corps des IA-IPR et bénéficient des indemnités de charges administratives à taux plein.

* * *

Mouvement des IA-DSDEN

CIV	NOM	AFFECTATION	ANCIEN POSTE
M	MOREAU	PARIS 2 DEGRE	DSDEN AUDE
M	AUVERLOT	SEINE SAINT DENIS	DSDEN MAINE ET LOIRE
MME	DELOUSTAL	VIENNE	DSDEN CREUSE
M	KOCH	AUDE	
M	ARNAUD	INDRE	IAA NORD
MME	LELOUP	MANCHE	IAA INDRE
MME	FILHO	MARNE	IAA FINISTERE
M	PERRIN	EVS NICE	IAA ALPES MARITIMES
M	BENEFICE	PYRENEES ORIENTALES	ADM CENTRALE
MME	DEBUCHY	EPS CRETEIL	IAA SEINE SAINT DENIS
M	DELECAMBRE	EVS GUYANE	IAA GUYANE
M	DUCO	SVT PARIS	IAA PARIS

* * *

Mouvement des RECTEURS

M	CHAIX	STRASBOURG	NANTES
M	DESNEUF	NANTES	AUTRE MISSION
MME	LOVISI	CABINET	STRASBOURG
M	LARZUL	AMIENS	CABINET
M	CHARAI	UNIVERSITE	AMIENS

* * *

92 départs EN RETRAITE en 2008

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Académie	Discipline	admission retraite	Grade
Mme	ACHY HEBRARD	HELENE	MONTPELLIER	AVS	01/09/2008	IA-IPR CN
M	AMAT- DORTIER	GILLES	TOULOUSE	AVS	16/08/2008	IA-IPR HC
M	ANDRIES	BERNARD	VERSAILLES	AVS	02/09/2008	IA-IPR HC
M	AUBERT	BERNARD	29ème Base	AVS	01/09/2008	IA-IPR HC
M	AUDARD	YVES	DIJON	EM	02/09/2008	IA-IPR HC
M	AYMES	JEAN	TOULOUSE	Maths	01/09/2008	IA-IPR HC
Mme	BALLOUARD	JOSIANE	29ème Base	AVS	01/09/2008	IA-IPR CN
M	BARRE	JEAN PIERRE	ROUEN	SVT	02/09/2008	IA-IPR HC
M	BASILE	MARC	CLERMONT	Anglais	02/10/2008	IA-IPR CN
M	BASTIEN	GERARD	LYON	AVS	02/09/2008	IA-IPR CN
M	BELLEMIN	JEAN MARC	GRENOBLE	Maths	07/01/2008	IA-IPR HC
M	BENARD	FREDERIC	REIMS	AVS	01/10/2008	IA-IPR HC
M	BEUNARD	PATRICK	NANTES	EPS	02/09/2008	IA-IPR HC
M	BIGEARD	JEAN MARIE	BESANCON	Lettres	13/10/2008	IA-IPR HC
Mme	BILLEAU	MONIQUE	BORDEAUX	AVS	07/09/2008	IA-IPR HC
M	BOCOGNANI	CLAUDE	GRENOBLE	Italien	04/10/2008	IA-IPR HC
M	BOISSON	JEAN LOUIS	DIJON	EG	02/08/2008	IA-IPR HC
M	BOULANGER	JEAN CHARLES	POITIERS	EG	01/01/2008	IA-IPR HC
M	BOULANGER	JEAN CLAUDE	TOULOUSE	STI	03/11/2008	IA-IPR HC
M	BOURDEAU	PHILIPPE	LILLE	AVS	02/03/2008	IA-IPR CN
M	BOURGEOIS	JEAN PIERRE	ORLEANS TOURS	AVS	05/09/2008	IA-IPR CN
Mme	BRAGARD	DANIELLE	LIMOGES	EG	15/09/2008	IA-IPR CN
Mme	BRUNEL	MARIE	29ème Base	AVS	03/01/2008	IA-IPR HC
M	CAPITAN	PIERRE	NICE	EG	02/12/2008	IA-IPR HC
M	CAUVEZ	FRANCOIS	DIJON	AVS	01/10/2008	IA-IPR CN
M	CHARPENTIER	PIERRE	LYON	AVS	02/09/2008	IA-IPR HC
Mme	CHEN GERE	MARIE FRANCE	PARIS	Anglais	02/09/2008	IA-IPR HC
M	CHEVALIER	JEAN PIERRE	AIX MARSEILLE	EG	04/09/2008	IA-IPR HC
Mme	CLAEYSSEN	MONIQUE	VERSAILLES	AVS	04/09/2008	IA-IPR HC
M	CLARIMON	ROBERT	MONTPELLIER	AVS	05/01/2008	IA-IPR HC
Mme	COMET-STAPERT	MYRIAM	MONTPELLIER	AP	03/09/2008	IA-IPR HC
M	DAUBELCOUR	MICHEL	29ème Base	AVS	01/11/2008	IA-IPR HC
M	DELMAS	JEAN FRANCOIS	MARTINIQUE	EPS	01/09/2008	IA-IPR HC
M	DEMONFAUCON	DANIEL	DIJON	EPS	01/08/2008	IA-IPR HC
M	DERRIEN	JEAN LUC	REUNION	Anglais	03/09/2008	IA-IPR CN
M	DESERT	JACQUES	TOULOUSE	Lettres	01/09/2008	IA-IPR HC
M	DESTOUR	HENRY	LYON	AVS	02/09/2008	IA-IPR CN
M	DOMENECH	ALAIN	VERSAILLES	AP	02/09/2008	IA-IPR HC
M	DUMONT	PATRICK	LILLE	AVS	03/09/2008	IA-IPR CN
Mme	DUPUY	ANNE MARIE	LIMOGES	Sc Physiques	01/10/2008	IA-IPR HC
M	DURAND	GUY	TOULOUSE	EG	01/10/2008	IA-IPR HC
Mme	FAUQUETTE	MARIE CLAUDE	NANCY-METZ	AVS	02/10/2008	IA-IPR HC
M	FAVELIER	JEAN	LYON	STI BIO	03/09/2008	IA-IPR HC
Mme	FEVRIER	CHANTAL	AIX MARSEILLE	Hist - Géo	31/08/2008	IA-IPR HC
M	GAMBOA	MARIO	ORLEANS TOURS	Portugais	02/09/2008	IA-IPR HC
Mme	GARCON	ANNE MARIE	NANCY-METZ	AVS	12/10/2008	IA-IPR CN
M	GAROTIN	PATRICK	RENNES	AVS	02/01/2008	IA-IPR CN
M	GAUTHERON	JACQUES	LYON	EG	03/09/2008	IA-IPR HC

Juin juillet 2008

M	GELIS	ALAIN	MONTPELLIER	STI	31/12/2008	IA-IPR CN
M	GISSOT	BERNARD	CRETEIL	SVT	03/09/2008	IA-IPR HC
M	GRANIER	GERARD	ROUEN	Hist / Géo	02/09/2008	IA-IPR HC
M	GRASSET	JEAN PAUL	BORDEAUX	Hist / Géo	02/09/2008	IA-IPR HC
Mme	GUILLERM	GINETTE	RENNES	EG	31/05/2008	IA-IPR CN
Mme	HEMERY	FABIENNE	ORLEANS TOURS	Anglais	06/10/2008	IA-IPR CN
M	JAUNET	JEAN LUC	NANTES	Lettres	24/11/2008	IA-IPR HC
Mme	JOBERT	MARTINE	REIMS	Anglais	08/09/2008	IA-IPR CN
Mme	JOUSSIER	FRANCOISE	TOULOUSE	AVS	01/09/2008	IA-IPR CN
M	KLAPKA	RONALD	REIMS	AVS	31/03/2008	IA-IPR HC
Mme	LACRONIQUE	CATHERINE	PARIS	AVS	02/09/2008	IA-IPR CN
M	LAGUARDA	ALAIN	ROUEN	AVS	16/01/2008	IA-IPR CN
M	LANCELOT	GUY	29ème BASE	Hist - Géo	01/09/2008	IA-IPR HC
M	LARCHER	ERIC	29ème Base	STI	02/10/2008	IA-IPR HC
Mme	LECLERC	MARIE CLAUDE	TOULOUSE	AVS	02/09/2008	IA-IPR CN
M	LELEU	MICHEL	GRENOBLE	AVS	04/10/2008	IA-IPR CN
M	MEGEVAND	PIERRE	GRENOBLE	AVS	09/01/2008	IA-IPR HC
M	MENOTTI	JEAN PIERRE	REUNION	Maths	06/10/2008	IA-IPR HC
M	MERLET	ALAIN	CRETEIL	Lettres	03/09/2008	IA-IPR HC
M	MEYER	ETIENNE	STRASBOURG	Maths	02/09/2008	IA-IPR HC
M	MORAINE	PIERRE	REIMS	Hist - Géo	06/09/2008	IA-IPR CN
Mme	PALAUQUI	MICHELLE	29ème Base	AVS	11/07/2008	IA-IPR HC
M	PAUL	PATRICE	NANCY-METZ	Anglais	07/11/2008	IA-IPR HC
M	PECASTAING	VICTOR	BORDEAUX	STI	07/01/2008	IA-IPR HC
M	PIFFAULT	MICHEL	NICE	Hist - Géo	08/12/2008	IA-IPR HC
M	PONCELET	MICHEL	TOULOUSE	Sc Physiques	04/09/2008	IA-IPR HC
M	POUZOL	SERGE	TOULOUSE	Hist - Géo	30/09/2008	IA-IPR HC
M	REPPERT	JEAN LOUIS	NICE	Hist - Géo	17/11/2008	IA-IPR HC
Mme	RICHARD	MARIE FRANCOISE	LILLE	Anglais	09/09/2008	IA-IPR CN
Mme	ROHOU	CLAUDE	CAEN	Maths	02/09/2008	IA-IPR HC
M	ROUJAS	ROBERT	CRETEIL	AVS	31/12/2008	IA-IPR CN
M	ROUX	SERGE	NANTES	AVS	09/11/2008	IA-IPR CN
M	SCHMITT	JEAN LOUIS	MARTINIQUE	AVS	04/09/2008	IA-IPR CN
M	SERANDOUR	JEAN	AIX MARSEILLE	Hist - Géo	03/09/2008	IA-IPR HC
M	STOUDER	PAUL	VERSAILLES	Hist - Géo	02/09/2008	IA-IPR HC
M	STUDER	FERNAND	GRENOBLE	AVS	06/10/2008	IA-IPR HC
M	STUDER	PATRICE	LIMOGES	AVS	01/10/2008	IA-IPR HC
Mme	TESTENOIRE	MARIE LOUISE	VERSAILLES	AVS	01/10/2008	IA-IPR HC
Mme	THIERY	MARIE THERESE	REIMS	Anglais	08/09/2008	IA-IPR HC
M	THIMJO	ANDRE	GRENOBLE	STI	02/10/2008	IA-IPR HC
Mme	TOURNIER	DANIELE	LYON	Anglais	28/09/2008	IA-IPR HC
Mme	VAN OVERBEKE	MONIQUE	GRENOBLE	STI	08/10/2008	IA-IPR HC
M	VIALA	PIERRE	TOULOUSE	AVS	01/11/2008	IA-IPR HC
M	WYTTEMAN	JEAN PIERRE	LILLE	Hist - Géo	29/09/2008	IA-IPR HC

Nous saluons chaleureusement nos 92 collègues qui après des années de bons et loyaux services font valoir leur droit à pension. Parmi les partants nous saluons particulièrement les adhérents du SNIA-IPR. SNIA-IPR où nous les accueillerons à nouveau en les faisant bénéficier d'un tarif réduit, privilège de l'âge ! Et parmi ces adhérents, cinq **Délégués (ou ancien délégué) académiques** que nous remercions pour leur dévouement à la cause syndicale : Claude Bocognani, Gérard Granier, Michel Poncelet, Jean-Paul Grasset et Alain Merlet. Ce dernier étant de plus élu au Bureau national depuis de longues années.

Longue et profitable troisième vie à toutes et tous !

Quelques statistiques**Par grade**

HORS CLASSE	68	74%
CLASSE NORMALE	24	26 %

	CN		HC	
AVS	17	47%	19	53%
AUTRES DISCIPLINES	10	18%	46	82%

Par discipline	Retraités 2008	Recrutement 2008	Par âge	NOMBRE	%
ANGLAIS	7	5	PLUS DE 65	1	1.1
ARTS PLASTIQUES	2	1	65	8	8.6
AVS	36	17	64	5	5.4
ECO GESTION	8	7	63	6	6.5
HISTOIRE GEOGRAPHIE	11	8	62	14	15.2
EPS	3		61	28	30.4
ESPAGNOL	1	1	60	28	30.4
ITALIEN	1	2	59	0	0
LETTRES	4	10	58	1	1.1
MATHS	5	8	57	1	1.1
PORTUGAIS	1	1			
SPC	2	5			
STI BIO	1	1			
STI	5	8			
SVT	2	3		92	100

Attention, la comparaison retraités/recrutement n'est pas toujours significative ; ainsi en AVS où le départ à la retraite d'IA-IPR exerçant en circonscription (et bien sûr non remplacés) ou d'IADSDEN (qui sont remplacés par des IAA) ne peut se comparer aux entrants.

Par ancienneté (L'ancienneté moyenne est de 11,5 années)

Promotion	Ancienneté	Nombre	% des départs
1990 (nouveau statut)	18 et plus	6	7%
1991	17	11	12%
1992	16	6	7%
1993	15	6	7%
1994	14	2	2%
1995	13	7	8%
1996	12	8	9%
1997	11	10	11%
1998	10	10	11%
1999	9	3	3%
2000	8	6	7%
2001	7	4	4%
2002	6	4	4%
2003	5	3	3%
2004	4	1	1%
Total		92	

* * *

NOTES DE LECTURE

L'ARTICLE INDÉFINI

repérage Ph. Bonnerave

Quelle évaluation des enseignants au service de l'école ?

Actes du séminaire 2007 Leysin, 6 et 7 décembre

IRDIP Faubourg de l'Hôpital 43 Case postale 556 CH-2002 Neuchâtel

AIDEP Association des inspecteurs et directeurs d'Écoles primaires de la Suisse romande et du Tessin

L'ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS : RECOMMANDATIONS POUR UNE RÉFORME DE L'INSPECTION EN FRANCE ¹**Pascal Bressoux**, professeur à l'Université Pierre Mendès-France de Grenoble, Laboratoire des Sciences de l'Éducation.¹ Cette conférence est librement inspirée du rapport remis au Haut Conseil de l'Évaluation de l'École sur l'évaluation des pratiques enseignantes dans les premier et second degrés, co-écrit par Alain Attali et Pascal Bressoux (Attali & Bressoux, 2002). Les vues exprimées ici n'engagent toutefois que la responsabilité du présent auteur.<http://publications.irdp.relation.ch/ftp/1213272596081.pdf>

[NDLR. Pour l'auteur, nous sommes toujours des 'IPR-IA'...]

Conclusion

Le système d'inspection en France est plutôt axé sur un contrôle de conformité aux textes en vigueur. Souvent vécu comme un moment de contrôle sporadique par les enseignants (en particulier dans le secondaire), il n'a pourtant guère les capacités réelles d'une aide ni de détection précoce des difficultés que peuvent rencontrer les enseignants dans l'exercice de leur métier. L'inspection individuelle, qui reste nécessaire en l'état actuel du système éducatif, apparaît cependant trop ponctuelle et risque toujours d'être trop axée sur la séance d'enseignement observée. Celle-ci, qui fait l'objet d'une préparation spéciale de l'enseignant dans la mesure où il a été prévenu de la visite de l'inspecteur, n'est pas le reflet garanti de ce qui passe au quotidien dans la classe. De plus, la focalisation sur la séance peut se faire au détriment du travail réalisé le reste de l'année (les inspections faites en début d'année scolaire sont à cet égard malheureusement exemplaires), et de l'investissement dans la vie de l'établissement. L'observation restreinte à la classe risque ainsi d'omettre les contraintes locales plus générales, l'insertion dans un contexte spécifique.

Des visites plus fréquentes dans les établissements pourraient être favorisées par un allègement des tâches administratives qui incombent au travail d'inspecteur, voire par une élévation de leur nombre. Mais l'augmentation de la fréquence des visites ne suffit pas à en infléchir la mission. Il faut, en particulier dans le secondaire, repenser le rapport des inspecteurs à leur discipline. Le système éducatif français est très marqué par le cloisonnement des disciplines, sans doute en raison des concours d'accès à l'enseignement secondaire (CAPES et agrégation), concours difficiles qui sanctionnent l'excellence disciplinaire. Les inspecteurs sont eux-mêmes en général issus de ces concours et se posent souvent comme les garants de cette excellence disciplinaire, voire comme les agents de groupes de pression disciplinaire (Société des agrégés...). Sans nier bien évidemment la nécessité que les enseignants aient une bonne connaissance de leur champ disciplinaire, il faut remarquer que cette focalisation nuit à l'intérêt qui pourrait être porté aux pratiques éducatives plus générales.

Les nouvelles missions confiées aux enseignants concernant la mise en place d'un projet d'école, les heures de concertation dégagées à cet effet, ne peuvent se satisfaire d'une inspection strictement individuelle. Cela consisterait en effet à élargir le champ d'action des enseignants tout en niant cet élargissement dans les phases d'évaluation, ce qui ne peut

qu'être vécu de manière contradictoire et conforter les enseignants dans la pensée que les projets d'école doivent surtout être mis en place pour satisfaire aux exigences de l'institution scolaire. Certes, l'évaluation des enseignants est primordiale puisque l'effet-maître est le facteur scolaire le plus puissant. Cependant, le contexte global de l'école n'est pas négligeable, en particulier dans les zones défavorisées, là où les conditions d'enseignement se font souvent plus difficiles et où l'action individuelle a besoin d'être soutenue par une collectivité.

Pour ces raisons, l'inspection collective doit être valorisée. A cet égard, le système éducatif français a sans doute un fonctionnement trop cloisonné. Tradition individualiste de l'enseignement, cloisonnement des disciplines, séparation des hiérarchies administrative et pédagogique. Certes, nombre d'enseignants s'en satisfont car cela permet, dans une certaine mesure, de préserver l'intimité de la classe. Mais ce système laisse les enseignants en difficultés bien démunis, au détriment de tous, au premier rang desquels figurent les élèves.

* * *

L'ARTICLE INDEFINI

repérage Ph. Bonnerave

note d'information 08-20 JUIN

DIRECTION DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PERFORMANCE

Une remarque préalable : cette note s'inscrit avant les nouvelles mesures prises pour diversifier le recrutement dans les **classes préparatoires aux grandes écoles**. À la rentrée 2007, 77 600 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE). Les effectifs des CPGE augmentent encore cette année à un rythme plus soutenu qu'en 2006 (+ 2,5% contre + 1,8 %). Les étudiants sont plus nombreux dans toutes les filières, surtout dans les classes économiques et commerciales. Néanmoins, par rapport au vivier des admis au baccalauréat, la part des entrants évolue peu : 9,5% des bacheliers généraux ou technologiques de la session 2007 ont intégré une CPGE.

La proportion d'étudiants dans les établissements privés atteint 15,8% à la rentrée 2007.

Quatre étudiants entrés en CPGE sur cinq poursuivent en seconde année. C'est dans la filière littéraire que les étudiants se réorientent le plus : 45% quittent les classes préparatoires avant la seconde année.

Un quart des étudiants inscrits en seconde année redouble. C'est davantage le cas des étudiants des classes générales que ceux des classes technologiques.

Quatre étudiants de première année sur cinq s'inscrivent en seconde année (page 3)

Sur les 36 600 étudiants qui sont inscrits en première année de classes préparatoires en 2005-2006, près de 80 % d'entre eux continuent en seconde année à la rentrée suivante. Sauf exception, la première année de classe préparatoire ne peut pas être redoublée. Ainsi, 24 % intègrent une grande école, abandonnent ou se réorientent vers d'autres filières de l'enseignement supérieur au cours ou à la fin de l'année. La part d'étudiants qui se réorientent en fin de première année varie selon la filière considérée et selon la voie suivie (MPSI, PCSI, Lettres...). Ainsi, 18% des étudiants de la filière économique et commerciale quittent les classes préparatoires en cours ou à l'issue de la première année. Dans cette filière, la proportion dans la voie « Économique et commerciale option scientifique » – classes qui comptent le plus grand nombre d'étudiants – est moindre : 15 % des étudiants de cette voie se réorientent.

En revanche, un étudiant en CPGE sur trois qui prépare le concours à l'ENS Cachan en « économie et méthodes » ne poursuit pas ses études en 2^{de} année de CPGE (540 étudiants sont concernés).

Dans la filière littéraire, 45 % des étudiants quittent les CPGE au cours ou à la fin de la 1^{ère} année.

Chaque voie de la filière littéraire présente un taux de sortie prématurée sensiblement supérieur à ceux des voies des autres filières : un peu moins d'un étudiant sur deux de la voie « Lettres (A/L) » – contingent le plus important de la filière littéraire – ne poursuit pas en « khâgne » en 2^{de} année.

Un élève sur cinq de la filière scientifique se réoriente avant la seconde année. En particulier, 21 % des étudiants de la voie PCSI quittent les classes de CPGE au cours ou à la fin de la première année. Les étudiants des préparations technologiques, 4,0 % des effectifs de première année de CPGE en

2005, se réorientent plus fréquemment que ceux des voies générales. En particulier, 22 % des étudiants en préparations économiques et commerciales ne poursuivent pas en seconde année.

Un quart des étudiants de seconde année redouble

À la rentrée 2007, 29 % des étudiants de 2^{de} année de CPGE redoublent. C'est dans la filière scientifique que cette pratique est la plus répandue : un étudiant sur trois se réinscrit en 2^{de} année. Les étudiants se réinscrivent le plus souvent (37 %) dans la voie « Physique et chimie » (PC). Les élèves des classes « étoiles », qui préparent principalement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et des grands corps techniques de l'État (« MP* », « PC* », « PSI* » et « PT* »), redoublent moins fréquemment que ceux des autres voies de la filière scientifique (différence de 4 points en moyenne).

Dans la filière économique et commerciale, seulement 9 % des étudiants redoublent la 2^{de} année. Trois étudiants sur cinq de la voie « ENS Cachan section D2 en un an » se réinscrivent en 2^{de} année de CPGE.

Un quart des élèves de la filière littéraire redouble sa seconde année.

Le taux de redoublement dans chaque voie de cette filière est proche de cette proportion.

Les étudiants des classes technologiques (« Physique et technologie » avec ou sans étoile (PT ou PT*), « Technologie et sciences industrielles » (TSI), TPC, « Technologie et biologie » (TB), ENS Cachan C et la voie « Économique et commerciale option technologie ») redoublent moins fréquemment leur seconde année que ceux des classes générales.

Au total, parmi les étudiants entrant en première année de CPGE en 2005-2006, 22 % redoublent la seconde année à la rentrée 2007. Cette part s'élève à 15 % dans la filière littéraire et 7 % dans les classes économiques et commerciales. Enfin, presque un étudiant sur quatre qui entre en première année dans une voie scientifique redoublera sa seconde année dans l'espoir d'intégrer l'école de son choix.

* * *

L'ARTICLE INDEFINI

repérage Ph. Bonnerave

<http://www.lemonde.fr/journalectronique/donnees/protege/20080617/html/566576.html>

Le BTP en mal de profs

Les campagnes de communication des professionnels du bâtiment et des travaux publics (BTP) ont porté leurs fruits. A force de clamer que le secteur recrute et que les métiers du BTP ne correspondent plus à l'image négative qu'ils ont longtemps portée, le message a été reçu par les jeunes, de plus en plus nombreux à vouloir se former dans ce domaine. Et, pourtant, le BTP reste dans le haut du palmarès des secteurs qui manquent de main-d'oeuvre. Clé de ce paradoxe : **ce ne sont plus les élèves qui manquent à l'appel mais les professeurs.** " Depuis l'après-guerre, plus de 300 enseignants étaient recrutés chaque année, rappelle, dans l'édition du 23 mai du *Moniteur*, Yves Mallier, ancien directeur de l'École normale supérieure de Cachan et membre de l'Académie de technologie. *Le déclin s'est amorcé au début des années 1990 pour arriver, cette année, à la création d'une trentaine de postes.* " Cette pénurie touche l'ensemble de la filière, du CAP au BTS.

Du coup, **les établissements refusent des élèves**, parfois par centaines, comme au lycée technique régional du BTP Saint-Lambert, à Paris. Dans la filière BTS bâtiment, pour la rentrée prochaine, " nous avons reçu plus de 500 dossiers d'inscription pour 30 places ", indique Patrick Nataf, professeur de génie civil et président de l'Association des professeurs des métiers du BTP. Résultat, les diplômés sont très prisés : " Nos BTS bâtiment ont six ou sept offres d'emploi chacun ", ajoute M. Nataf.

Afin de répondre aux besoins du secteur, " de nouvelles sections doivent être créées ", plaide André Montès, inspecteur général de l'éducation nationale. Pour ce faire, il faudrait, d'une part, recruter des professeurs et donc, pour les établissements publics, qui constituent la majorité des lycées du BTP, sortir de la logique de suppressions de postes dans l'éducation nationale ; et, d'autre part, ouvrir des locaux, ce qui est du ressort des conseils régionaux. " Tout ce monde doit se mettre autour de la table, estime M. Montès. *Mais je ne vois rien venir.* "

Les secteurs qui peinent à recruter du personnel n'affichent pas tous ce paradoxe. Ainsi, dans l'hôtellerie-restauration, les profs ne manquent pas. " Le métier est tellement difficile que beaucoup d'élèves, une fois diplômés, se forment directement pour enseigner ", observe un expert, ajoutant que " nombre de professionnels qui n'en peuvent plus s'orientent vers l'enseignement. "

FRANCINE AIZICOVICI (Le Monde Economie 17 juin 2008)

* * *

*Un peu de détente ?***Grille n°10**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I				■						
II										
III				■					■	
IV			■							
V			■							
VI					■					
VII			■					■		■
VIII		■	■					■		
IX										
X									■	
XI				■	■					

HORIZONTALEMENT

I. Fait un effet boeuf. Brisais ? Pas tout à fait.
II. Soit on y commande, soit on y passe...
III. Ne fait pas d'ombre. Rongeur songeur à rebrousse-poil. **IV.** Soleil ! Tige souterraine qui pousse ici à l'envers. **V.** Is lui donne de sacrées plumes. Pas très brillant ! Flouée. **VI.** Ça n'est pas faux. Il est sans c être un temps de privations. **VII.** A moitié pondu. A nouveau parcouru. **VIII.** N'a pas attendu que ça se passe. Crotte ! **IX.** Racontera tout ? (pronominal). **X.** En ce sens, c'est un truc à perdre le nord ! **XI.** Richard, ou Lion, ou de Coeur ? Le destin s'en amuse.

VERTICALEMENT

1. En faire une affaire privée, domestique. **2.** Occupe le parloir. Occupe le milieu du salon. **3.** Lettres de mission. Tu n'es pas moi. **4.** Arabes et unis autour des puits. **5.** Marcha en queue de peloton. Vers le haut, un peu de 'vi-' lui donnerait figure humaine. **6.** Remonte en poussant des cris de joie. **7.** Zoli prénom retourné. **8.** Copine. **9.** C'est lui. Noir ou britannique. **10.** A l'étroit. Bon sens.

Le parisin**Solution Grille n°9**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	D	E	C	H	I	R	A	N	T	S
II	E	R	■	O	N	■	C	I	H	C
III	P	S	I	T	T	■	D	E	A	
IV	L	■	R	E	E	R	A	■	A	R
V	A	P	E	S	R	■	R	O	T	I
VI	C	I	■	S	P	A	M	■	R	F
VII	E	N	F	E	R	M	E	R	A	I
VIII	M	E	S	S	E	■	■	A	L	A
IX	E	A	U	■	T	O	C	S	I	N
X	N	L	■	S	A	U	R	■	S	T
XI	T	E	S	S	I	T	U	R	E	S

BULLETIN D'ADHESION au **Snia-ipr** (2008-2009)

Destinataire : - de préférence, votre délégué/correspondant académique pour envoi groupé au trésorier national, (bulletins et cotisations)
- sinon, le trésorier national : **J.F. LE BORGNE** 4 rue aux Ligneaux **45000 ORLEANS**

Adhérent : Je soussigné(e) : (1) Mle / Mme / M.
NOM et Prénom :
IA-IPR de (spécialité/discipline) :
ACADEMIE :

(1) **ADHÈRE- / RENOUVELLE MON ADHÉSION** au **Snia-ipr**.

Votre cotisation : montant fixé par l'A.G. du 3/12/2005 (annuaire compris)

- (2) *Membre actif*, je verse la somme de **50,00 €**.
 (2) *Membre stagiaire*, je verse la somme de **20,00 €**.
 (2) *Membre détaché* je verse la somme de **20,00 €**.
 (2) *Membre retraité*, je verse la somme de **20,00 €**.
 (2) *Membre bienfaiteur*, je verse la somme (libre) de
- (2) Je souhaite seulement m'abonner au Flash- **Snia-ipr** (7,50 €).
 (2) Je souhaite seulement recevoir l'annuaire des IA-IPR (20,00 € port inclus).

Votre chèque :

- de préférence, à l'ordre du délégué académique du **Snia-ipr**,
 - sinon, à l'ordre du **Snia-ipr** avec envoi direct au **trésorier de cette fiche et du chèque:**
J.F. LE BORGNE 4 rue aux Ligneaux **45000 ORLEANS**

Vos coordonnées personnelles : (lisibles, merci)

Je souhaite que figurent dans l'Annuaire édité par le **Snia-ipr**

- (2) *mon adresse personnelle :*
 (2) *mon adresse électronique :*
 (2) *mon n° de tél. personnel :*
 (2) *mon n° de fax personnel :*

Date et signature

(1) Entourer la mention choisie.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation.

FICHEADH.DOC 2009